

# L'HÔTEL DES POSTES QUAI D'AIGUILLON A LANNION

PAR LILIANE LE GAC



1 - Carte postale l'Hôtel des Postes de Lannion en 1910 (collection Maurice ANDRE)

## Bref historique de la Poste à travers les âges

Au Moyen-âge, les vestiges de la poste impériale romaine centralisée disparaissent pour laisser place à une multitude de petites liaisons non reliées entre elles.

A la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, apparaissent les premiers bureaux de poste et sans doute les premiers distributeurs. En 1477, Louis XI crée les relais de poste tenus par des « tenants-poste », ancêtres des maîtres de poste et nomme, en 1479, le premier « contrôleur des chevaucheurs ». En 1527, François I<sup>er</sup> octroie le privilège exclusif des chevaux aux maîtres de poste de la route de Paris à Lyon. Des offices de messagers royaux sont créés en 1576 pour le transport des sacs de procès, mais ils sont autorisés à prendre les lettres des particuliers et concurrencent ainsi les messagers universitaires.

C'est du début du XVII<sup>ème</sup> siècle que date l'origine de l'Administration des postes en France, avec la création de la « poste aux lettres », dirigée par le surintendant général des postes. À l'époque le port était payé par le destinataire.

A la Révolution, les maîtres de poste perdent leur privilège. Les directeurs des quelques 1 300 bureaux de poste qui existaient à cette époque sont élus au suffrage universel. Des villes sont débaptisées créant des perturbations dans le tri des lettres. On condamne la violation du secret de la correspondance. En 1791, la ferme est supprimée et les postes sont exploitées directement par l'État.

En 1830 un service rural est mis en place. Les campagnes sont désormais desservies par le facteur à raison d'une distribution tous les deux jours. La tournée devient quotidienne à partir de 1832.

En 1874, la « poste aux chevaux » est supprimée. L'union générale des postes est créée formant un seul territoire postal pour l'échange des correspondances entre les pays qui y adhèrent. Elle prendra le nom d'Union Postale Universelle en 1878.

En 1879 on assiste à la création du Ministère des postes et télégraphes.



2 – Le Logo des PTT

## LA POSTE A LANNION

### La Poste aux chevaux – Les Relais de Poste

En 1759, une bretelle Guingamp-Morlaix via Plestin fait de Lannion un relais de poste aux chevaux. On y recense trois relais de poste, <sup>1</sup> dont deux principaux :

- 1) L'auberge « Le Pélican » route de Tréguier, (actuelle rue Jeanne d'Arc) qui fonctionnera de 1759 à 1769 ; le maître de poste est Jacques Le Bel, loueur de chevaux. Mais l'homme n'est pas à la hauteur de sa tâche. Après un petit séjour en prison en 1765, il est contraint de démissionner en 1769.
- 2) L'auberge de la Porte de France située rue des Capucins (actuelle n° 5 rue Jean-Savidan). Ce relais de poste ouvert en 1759 sera exploité jusqu'en 1881, date de l'arrivée du chemin de fer à Lannion.

Le troisième maître de poste qui prend ses fonctions à l'Auberge de la Porte de France en 1784 est Jean-Baptiste Juste (1746-1803), né au hameau de la petite Venise au château de Versailles, marié à Marie-Louise Roignant. Son père, Pierre-André Juste marié à Gabrielle Allard est « gondolier du Roy en son canal ». On sait que Louis XIV fait appel dès 1674 à d'authentiques gondoliers vénitiens pour promener sur le grand canal le roi et ses invités... Bartoloméo Guisti, francisé sous le nom de Barthélémy Juste (père de Pierre-André Juste) est un des premiers gondoliers arrivés à Versailles. Marie Juste, fille de Jean-Baptiste Juste, maître de postes à Lannion, est la grand-mère maternelle de Charles Le Goffic (1863-1932), académicien Lannionnais.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Aujourd'hui que sont devenus les relais de poste ? UFUTA, 1989

<sup>2</sup> Les Relais de Poste des Côtes-du-Nord, p.221,

## La Poste à Lannion de la Révolution à 1910

Durant la Révolution, on apprend que le citoyen Vincent Mainguy (marchand) est élu en novembre 1793, directeur de la Poste aux lettres de Lannion.<sup>3</sup>

Avant de s'installer sur la Quai d'Aiguillon, le Bureau de Poste de Lannion occupera divers emplacements :

- . Petite Place du Marc'hallac'h (derrière le monument aux morts actuel)
- . Rue du Port
- . Place du Miroir
- . Place du Centre (ancienne Maison Menguy)



3 et 4 : La Poste (en foncé) et le café de la Poste place du Centre.

Le journal « Le Lannionnais » du 24.12.1858, a « le plaisir d'apprendre au public que, depuis quelques jours seulement, une boîte aux lettres supplémentaire est établie rue du Port, maison de l'ancienne Poste à lettres ».

En 1873, l'heure du bureau de Poste est réglée sur celle du chemin de fer. Le bureau est ouvert au public : 1<sup>er</sup> de 7h du matin à midi, 2<sup>e</sup> de 1 heure à 6 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, il est ouvert : 1<sup>er</sup> de 7h à 8h du matin ; 2<sup>e</sup> de 9h30 à 10h30 ; 3<sup>e</sup> de 1h à 4h du soir.

### Acheminement des courriers :

<i>Départ des courriers</i>	<i>Clôture des affranchissements et chargements</i>	<i>Dernière levée de la boîte</i>
Route de Plouaret, Rennes, Brest (1 <sup>er</sup> envoi)	6h35 soir	9h du soir
Route de Plouaret, Paris, Rennes (2 <sup>e</sup> envoi)	1h35	1h15
Route Morlaix, Brest (2 <sup>e</sup> envoi)	4h35	4h15
Route Paimpol, Tréguier	6h35	9h30 matin
Route Perros-Guirec	9h15 matin	

<sup>3</sup> Revue de Bretagne, t.50, 1913, p.8p

Une annonce paraît dans « Le Lannionnais » du 31.08.1878 : « à louer à la Saint-Michel prochaine, la maison occupée par la Poste à Lannion, Place du Marc'hallac'h – s'adresser à M. TASSEL, avoué ».

Dans « Le Lannionnais » du 15.03.1879, on apprend qu'à partir du lundi 24 mars, le service de la Poste sera transféré Place du Miroir (maison Kerguénou). Un avis ultérieur fera connaître l'installation du service Télégraphique dans le même local.

« La Ville de Lannion a fait des sacrifices pour l'établissement d'un Bureau Télégraphique à l'origine, on lui en a encore demandé d'autres pour arriver à la fusion des Postes et Télégraphes. Depuis que la fusion s'est faite, Lannion n'a qu'une boîte aux lettres dans la rue du Port, distante de l'Hôtel des Postes de cinquante mètres à peine, ne serait-il pas naturel de placer au Marc'hallac'h, près de l'ancien Hôtel des Postes, une boîte nouvelle où d'y transférer celle du Port, ne devrait-on pas doter le quartier de St Nicolas et de Kerampont d'autres boîtes ! » (Le Lannionnais du 20.12.1879).

« La Ville de Lannion a fait à l'Administration des Postes et Télégraphes une concession importante en s'engageant à contribuer pendant 18 ans, à raison de 200 francs par an, au loyer de l'hôtel des Postes et Télégraphes. Elle a demandé à plusieurs reprises des boîtes aux lettres qu'on lui refuse impitoyablement jusqu'à ce jour... » (Le Lannionnais du 18.12.1880).

« Nous sommes heureux d'apprendre que le Bureau de Poste de Lannion a été élevé à une classe supérieure ; il devient recette composée à partir du 1<sup>er</sup> août 1884 » (Le Lannionnais du 02.08.1884).

Une annonce paraît dans Le Lannionnais du 1<sup>er</sup> janvier 1893 : « Vente par licitation le jeudi 26 janvier 1893, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de Me Daniel, notaire à Lannion, en la ville de Lannion :

1<sup>er</sup> lot : une maison de construction récente, place du Miroir, occupée par l'Administration des Postes et Télégraphes, moyennant un prix de loyer de 800 F ; le tout porté au cadastre sous les n°635 et 636, section A, et est borné à l'ouest par la rue du Port, à l'est par la rue du four, au nord par la Place du Miroir, au midi par la maison à la famille Savidan de Lannion et la maison du Four - Mise à prix 14 000 F. »



5 – Parcelles 635 et 636 Place du Miroir

Au XIX<sup>ème</sup> siècle ; on est encore bien loin des 35 heures ! Ainsi que nous le relate la Presse de l'époque :

« A l'occasion de la fête Nationale, les facteurs du Bureau des Postes et télégraphes de Lannion ont profité du congé complet qui leur avait été octroyé pour se réunir en un petit banquet, à la suite duquel ils ont parcouru les rues de la ville en chantant la « Marseillaise » et précédés d'un tambour et d'un clairon. La manifestation républicaine improvisée de ces braves facteurs, a procuré, à la ville, sur leur passage, quelque animation. » (Le Lannionnais du 16.07.1893).

« Une circulaire vient d'être adressée aux directeurs des Postes, en vue d'accorder un jour de repos chaque mois aux facteurs ruraux et locaux. Les sous-agents auront ainsi douze jours de repos par an et on leur laissera la faculté de prendre ce repos en une ou plusieurs fois. » (Le Journal de Lannion du 16.09.1893).

Mais la Presse relate aussi des évènements tragiques : « Dimanche soir, un des facteurs du Bureau de Poste de Lannion, le nommé Jean-Marie Le Vot, a été victime d'un triste accident, il s'est noyé dans une fontaine près de Kernon en Rospez. Ce brave facteur qui était très estimé de ses chefs, était âgé de 57 ans et allait avoir sa retraite. (Le Lannionnais du 10.05.1896).

### 1910 - Construction de « l'Hôtel des Postes » Quai d'Aiguillon à Lannion

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, le premier bureau de poste de Lannion changera plusieurs fois de lieu.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les édiles de Lannion confient à une commission le soin d'étudier un emplacement définitif pour la Poste.

En juillet 1909, M. Le Guen, architecte, remet à M. Joseph Morand,<sup>4</sup> Maire de Lannion, les plans et devis concernant la construction de l'Hôtel des Postes dans le quartier des Buttes, au haut de la rue de Trinité à sa jonction avec la rue Renan. La dépense est estimée à 32 500 F.

**Le 15 juillet 1909**, le Maire réunit le conseil municipal pour lui faire part d'un autre projet que celui des « Buttes » retenu par la commission, qui présenterait plus d'avantages pour la ville. Il donne son avis et pense que l'édifice serait mieux au fond du quai planté, face à ce quai d'un côté et à la rue Renan de l'autre. « *Au point de vue de l'embellissement de Lannion, il n'est pas douteux tout d'abord que l'installation de ce monument sur le quai planté serait meilleure. A cet endroit dégagé de tout voisinage défectueux, il contribuerait à l'embellissement de la ville et produirait le meilleur effet* ». L'emplacement des Buttes choisi par la Commission est évidemment beaucoup moins séduisant que celui du quai.

M. Soisbault, adjoint, reconnaît « *que l'accès du terrain choisi par la Commission serait moins facile et moins agréable qu'au quai planté. Mais ces inconvénients sont largement compensés par le parti que l'on peut tirer du terrain lui-même, qui d'après sa conformation permet d'édifier des caves et des sous-sols spacieux, confortables – avantages d'autant moins à dédaigner qu'il est question d'établir à Lannion une équipe d'ouvriers des PTT ainsi qu'une réserve de matériels. Sur le quai planté, il est à craindre qu'il n'y ait des infiltrations ce qui rendrait les fondations plus coûteuses et en tout cas les caves défectueuses. D'un autre côté, d'un point de vue économique, les intérêts commerciaux de la Place du Centre se trouveraient compromis par le déplacement de cet établissement public* ». Il propose de maintenir le statu quo réservant pour l'avenir un hôtel particulier pour l'Administration des Postes.

Le Maire répond à ces objections en déclarant qu'il attend l'avis des experts suite aux sondages qui sont pratiqués à l'endroit du quai où doit s'élever l'Hôtel des Postes, pour savoir si le sous-sol est à même de recevoir les fondations nécessaires et si des infiltrations dans les caves du bâtiment ne seraient pas à craindre. « *Le statu quo ne servirait à rien et ne ferait que reculer la question. De plus le projet préconisé par M. Soisbault entrainerait des dépenses considérables* ».

M. Hemeury, conseiller municipal, *ne croit pas que les intérêts de la Place du Centre puissent être compromis par le nouveau projet et déclare que les intérêts du quai sont aussi respectables*.

M. Auréan, adjoint, résume les arguments de part et d'autre et ne voit à la réalisation des Buttes que l'avantage d'avoir des caves très grandes. Quant aux difficultés de construction sur le quai, il ne pense pas que des craintes puissent être fondées. Au contraire, il estime que « *la place d'un établissement de cette importance est sur le quai. Au point de vue commercial, l'intérêt se déplace au fur et à mesure que Lannion*

<sup>4</sup> Joseph Morand, avocat, maire de Lannion de 1905 à 1911. On lui doit la création de la Poste, des Haras, des Halles et de l'Abattoir.

*se rajeunit. C'est du côté du quai que la ville est destinée à prendre son extension. La gêne des commerçants de la Place du Centre est plus fictive que réelle et il est certain que c'est pendant la saison estivale que l'Hôtel des Postes est surtout fréquenté. S'il est établi au quai, il sera ainsi situé à proximité des voies qui conduisent aux plages ».*

M. Geffroy, adjoint, fait remarquer que le Bureau de Poste doit s'agrandir et augmenter d'importance. « *Il ne faut pas qu'il soit placé dans un endroit où il ne pourra en raison de l'exiguïté du terrain établir des annexes devenues nécessaires ».*

M. Soisbault fait remarquer que dans le projet de la Commission, on peut agrandir suivant les besoins.

M. Daniel, conseiller municipal, parle « *comme d'un nouveau grief au projet du quai, de l'encombrement du pont de Viarmes.* » Il est partisan de l'acquisition d'une maison Place du Centre, qui est le point commercial le plus important de la ville.

Le Maire fait remarquer que ce serait plus coûteux d'acheter une maison qu'il faudrait ensuite démolir pour reconstruire. Concernant l'étroitesse du pont de Viarmes, il répond que l'élargissement de cet endroit si passager est indispensable et se sera fait avec ou non la participation de l'Etat et il déclare la discussion close.

Sous réserve des appréciations du comité technique, **le conseil municipal, par 10 voix pour et 3 contre, déclare préférer l'emplacement du quai.**

Le 26 août 1909, M. Joseph Morand, maire, fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu une pétition d'habitants de Lannion, en particulier de commerçants de la Place du Centre et des rues adjacentes. Ils protestent contre l'emplacement adopté sur le quai pour la construction de l'Hôtel des Postes et demandent, si les finances de la ville le permettent, qu'il soit établi Place du Centre ou au pis-aller, sur l'emplacement situé près de l'église en haut de la rue Renan.

La question de l'emplacement est à nouveau débattue. Le maire rappelle que la décision qui doit être prise intéresse l'avenir et le bail que la ville doit passer avec l'Administration des Postes pour une durée de trente ans.

Le Dr Savidan, adjoint, affirme que s'il avait été présent lors de la 1<sup>ère</sup> délibération, il aurait voté contre.

M. Soisbault développe à nouveau ses arguments.

Le maire ne partage pas les appréhensions de ses deux collègues et de la municipalité quant à l'accaparement et à l'absorption de la superficie du quai planté dans la nouvelle construction, sachant que l'Administration des Postes a fait savoir qu'elle souhaitait environ 50 à 80 mètres carrés supplémentaires en vue des extensions.

Le projet quai d'Aiguillon est adopté. Votent pour : MM Morand, Aurégan, Cudelou, Le Dret, Berthet, Ropers, Hemeury, Damany, Arzur, Geffroy ; ont voté contre : MM Soisbault, Barré, Hayes, Daniel. Le Dr Savidan s'abstient.

Le maire est autorisé à passer un bail avec l'Administration des Postes et Télégraphes pour une durée de 30 années à partir du 29.09.1910, pour un loyer annuel de 1900 F.

Lors du conseil municipal du 14 octobre 1909, le maire est autorisé à contracté un emprunt de 33 630 F auprès du Crédit Foncier de France au taux de 3,85%, pour une durée de 30 ans, moyennant une annuité de 1900 F, amortissement compris, étant entendu que le montant annuel du loyer sera entièrement affecté au paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt. Cette décision est approuvée par le Préfet le 23 octobre 1909.

Lors de ce conseil, MM Le Tensorer et Arzul sont désignés en qualité de conseillers municipaux pour assister à l'adjudication des travaux fixée au 3 novembre 1909.

Au conseil du 9 décembre 1909, M. Hayes, demande s'il ne serait pas possible d'apporter une modification dans l'exécution des travaux. Il voudrait que le jardin de l'Hôtel des Postes prévu dans la partie la plus éloignée de la route départementale soit au contraire installé dans la partie la plus rapprochée. Il estime que l'aspect général de l'édifice et ses dépendances, serait plus gracieux.

Cette modification est laissée à l'appréciation de l'architecte.

Le 1er septembre 1910, la municipalité désire embellir la façade de l'Hôtel des Postes qui regarde l'avenue Ernest Renan, par l'application sur cette façade d'un motif en mosaïque. Selon les plans et devis communiqués par l'architecte, la dépense s'élèverait à 1 300 F. Cette question est ajournée.

Un des conseillers demande s'il n'y aurait pas lieu pour l'inauguration de solliciter la présence d'un membre du gouvernement. Après discussion, cette proposition est ajournée.

**Dimanche 11 septembre 1910,  
le service des Postes et Télégraphes  
est installé sur le quai planté.**

**LANNION**  
TRANSFERT DE LA POSTE. — Le personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones a pris possession du nouvel hôtel construit sur le quai planté.

6 - Journal Ouest-Eclair du mardi 13.09.1910

**L'Installation des Bureaux  
dans le nouvel Hôtel  
des Postes**

—

Dimanche, le service des Postes et Télégraphes a été installé dans les bâtiments du nouvel hôtel, construit au quai planté, par les soins de la municipalité.

Cet établissement, qui est d'une construction élégante et soignée, offre aux employés et au public tout le confort désirable.

7 - Journal Le Lannionnais du 18.09.1910

Le déplacement du kiosque de musique situé au milieu du quai s'impose pour sauvegarder la perspective de l'Hôtel des Postes. Il est proposé de le démonter et de le mettre à l'abri jusqu'au jour où il sera possible de déterminer sur le quai nouvellement planté, l'emplacement du bal des fêtes de Lannion. M. Hayes, membre de la minorité, demande le transfert immédiat du kiosque sur le quai planté. Par délibération du 17 octobre 1910, le conseil municipal vote pour démonter le kiosque qui jusqu'à nos jours n'a pas été remonté !...

**Nous apprenons que M. Jean Le Corre, ancien élève de l'École Nationale et Spéciale des Beaux-Arts, Architecte diplômé par le Gouvernement, vient de s'établir comme architecte à Lannion, PLACE DU CENTRE, au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien Bureau de Poste.**

**M. Le Corre recevra tous les matins, le lundi excepté.**

8 - M. Le Corre, architecte s'installe au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien Bureau de Poste (Journal Le Lannionnais du 27.11.1910)

Le 24 mars 1911, les élus examinent le devis concernant les travaux supplémentaires pour la construction de l'Hôtel des Postes, s'élevant à 6 225,32 F. Ces travaux comprennent :

- Etablissement dans les fouilles, au pourtour des murs extérieurs et intérieurs, d'une semelle en béton armé nécessité par le mauvais état du sol.
- Etablissement de deux pièces mansardées au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment
- Etablissement de la lumière électrique
- Vidanges des fosses et établissement d'un trop-plein des fosses à la rivière.
- Honoraires de l'architecte

Le montant total de la dépense s'élève à 42 975,32 F. Dans le 1<sup>er</sup> devis, une somme avait été approvisionnée pour des dépenses imprévues. Elles concernaient :

- Les plus-values occasionnées par l'agrandissement du mur de clôture et le rehaussement du mur de séparation entre le jardin et la courrette.
- Par la taille du corps principal pour donner satisfaction aux tailleurs de pierre de la ville.
- Par l'escalier du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> étage.

Le dépassement s'élève au total à 2 989,20 F.

M. Le Tensorer considère que l'architecte aurait dû prévoir la plupart de ces travaux, qu'il y a une négligence regrettable de sa part.

M. Hemeury fait remarquer qu'il est difficile de tout prévoir dans une construction, qu'il y a des imprévus.

Le maire répond qu'il n'y a pas eu négligence, mais que les fouilles effectuées ont rendu nécessaire d'établir une semelle en béton armé, les exigences de l'Administration des Postes ont fait le reste.

Le crédit pour les travaux supplémentaires est adopté.

## L'affaire du courrier postal de Lannion

Le journal Ouest-Eclair du 9 juillet 1911 relate un fait divers suite au vol commis à l'Hôtel des Postes de Lannion par un dénommé Feillet, clerc d'avoué à Lannion.

« Hier samedi, se sont déroulés devant la Cour d'Assises, les débats de l'affaire du courrier cambriolé de Lannion. Un piquet de soldats du 71<sup>ème</sup> assure le service d'ordre ».

Président : M. le conseiller Drouot ;

Procureur de la République : M. Goad ;

M. Henri Robert, grand avocat du barreau de Paris est assis au banc de la défense, assisté de Me Rivoallan, avocat du barreau de Lannion qui a suivi l'affaire.

La salle est de suite envahie...

Le prévenu Feillet est interrogé par le président du Tribunal :



9 - Titre journal Ouest Eclair du 9.07.1911

*Vous appartenez à une honorable famille. Le fait le plus grave a été reconnu par vous. - Vous connaissiez le courrier, vous n'ignoriez pas son itinéraire et le moyen employé pour le transport des dépêches ».*

Feillet : « oui, je voulais voler les dépêches que portaient Crec'hriou, je l'ai poussé, il a roulé à terre, je me suis emparé du plus gros sac et je suis allé dans la gare. »

Le président : « Vous aviez aidé M. Le Roux dans la confection des plis, vous en connaissiez le contenu ? »

Feillet : « oui, en tout 54 800 F, j'avais aidé Le Roux à fermer les sacs »

Le président : « Le 4 janvier vous quittez Lannion, vous aviez demandé un congé à votre patron pour aller voir votre mère malade. En réalité vous vouliez aller à Paris. Les soupçons prennent corps et à votre arrivée vous fûtes arrêté. Avez-vous prémédité votre crime ? »

Feillet : « Non, l'idée du vol me vint en sortant de l'hôtel et en voyant le courrier passer. L'huissier m'avait demandé de porter 3 plis à la poste. Ils me furent refusés parce que 2 étaient mal fermés. Vers 11h30, j'ai repris le sac, je suis allé dans les cabinets du chemin de fer, c'est là que j'ai dépouillé la correspondance. »

Le président : « Vous êtes parti pour Paris et vous avez déposé des fonds à la Banque Suisse sous un faux nom. »

Feillet : « oui, j'avais une carte au nom de M. Des Cognets, avocat, j'ai pris son nom en indiquant comme domicile Morlaix, et je louai un coffre-fort à ce nom. »

Le président : « La justice a relevé contre vous, d'autres faits, notamment un vol au préjudice de M. Poret. Le 30 juin, vous avez volé une bicyclette à la gare en escaladant un mur, le 22 et 23 mai une autre ? »

Feillet : « je n'ai volé qu'une bicyclette. »

La liste des témoins comprend 26 noms.

Le premier, M. Crec'hriou, le courrier cambriolé, un brave marin, assez âgé, raconte qu'il fut brutalement projeté à terre, le voleur prit le sac sur l'épaule et fila...

Deuxième témoin : M. Le Roux, huissier à Lannion. « *J'avais hâte de me débarrasser des fonds que j'avais encaissés. J'avais une grande confiance en Feillet et je le priai de porter le pli. J'ai du refaire les plis qui étaient mal faits.* »

Troisième témoin : M. Vaudoré, employé des Postes à Lannion qui refusa les chargements parce que les plis étaient mal fermés.

Autres témoins : M. Tensorer, homme d'équipe de la gare qui découvrit le sac dans les cabinets de la gare. M. Demailly, également homme d'équipe. Mme Burel, propriétaire, chez qui Feillet avait ses appartements. Mlle Burel, une aimable jeune fille, à l'aspect des plus agréable, au chapeau provocant, qui affirme que « *Feillet prenait mille précautions pour sortir et entrer sans bruit, mais que ses fréquentes sorties de nuit paraissaient singulières* ». M. Victor Le Breton, horloger. M. Poret, juge d'instruction à St Briec qui a déclaré que « *son chapeau et ses caoutchoucs avaient été volés* ». Le sympathique magistrat retrouve son chapeau parmi les pièces à conviction. M. Groutel, chef de gare, témoin du vol de 2 bicyclettes. M. et Mme Jaguin, marchands de cycles à Lannion qui ont vendu du Ripolin à Feillet. M. Prigent, maître d'hôtel à Lannion, M. Queffellou, notaire, M. Soulabaille, instituteur, pour lui, « *c'est un homme d'action, énergique, doué d'un grand sang-froid* ». M. Pichard, ancien brigadier de gendarmerie.

Il est appris par ces témoins, qu'à table à l'hôtel, Feillet plaisantait sur le vol qui venait d'être commis.

M. Goad, procureur de la république prononce un réquisitoire serré et terrible au point de vue de l'argumentation, contre ce malfaiteur de haute envergure, clerc d'avoué le jour et voleur la nuit. Il réfute les arguments de la défense. « *Les actes de Feillet ont été raisonnés, ce n'est pas un kleptomane. Il a seulement voulu se faire un capital pour acheter son étude.* »

M. Henri Robert, avocat, avec le talent qui lui a valu sa célébrité, a présenté Feillet plutôt comme une victime que comme un malfaiteur.

#### Verdict :

Feillet a été déclaré coupable du vol des dépêches, du vol de M. Poret et du vol d'une bicyclette commis dans la nuit du 22 au 23 mai 1910 à la gare des chemins de fer.

Le jury a écarté toutes les circonstances aggravantes et a accordé les circonstances atténuantes.

Feillet a été condamné à cinq ans de prison.

### **1934 - Vente de l'Hôtel des Postes**

En janvier 1932, des négociations sont en cours avec l'Etat pour la vente de l'Hôtel des Postes.

La création d'un central téléphonique semi-automatique à Lannion nécessite aussi l'agrandissement de l'hôtel des Postes.

M. Edgard de Kergariou, maire de Lannion <sup>5</sup>a eu un entretien avec un représentant du Ministère des P.T.T. au sujet de la vente de l'édifice public et du terrain nécessaire à son agrandissement.

Des propositions qu'il doit faire, il résultera un bénéfice d'une certaine importance, déduction faite de la participation de la Ville, fixée à 20% du montant global du prix de vente de l'immeuble actuel, du terrain à céder et de l'aile à construire. L'utilisation de la soulte pourrait servir à l'extension du réseau d'égouts, soit à une nouvelle adduction d'eau.

---

<sup>5</sup> Edgard, Marie, Louis, Auguste de Kergariou (1884-1948), Officier, Maire de Lannion de 1929 à 1943, Sénateur de 1939 à 1941.

Lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 1932, présidée par M. Eugène Barré, 1<sup>er</sup> adjoint, en l'absence du maire, il est communiqué aux élus, une lettre du directeur régional des Postes et Télégraphes, relative à la proposition d'achat de l'Hôtel des Postes aux conditions suivantes :

- terrain à acquérir :	81 250 F
- immeuble actuel :	220 000 F
- construction nouvelle :	360 000 F
- réaménagement :	<u>50 000 F</u>
Total :	711 250 F

Participation de la Ville à 25% : 177 810 F

La soulte à verser à la ville sur les acquisitions (301 250 F), s'élèverait à : 123 400 F

Le maire avait demandé à l'architecte de la ville de faire une estimation de l'immeuble actuel, soit :

- valeur du terrain :	162 500 F (250 F/m <sup>2</sup> )
- valeur des bâtiments :	<u>268 898 F</u>
Total :	431 398 F, ramené à titre transactionnel à 425 000 F

Le conseil municipal décide d'accepter le prix proposé par l'Administration des Postes pour la valeur des bâtiments actuels, mais il estime que l'évaluation du terrain n'est pas en concordance avec sa valeur actuelle, eu égard aux propriétés vendues sur le quai dans le voisinage de la Poste. Pour être agréable à l'Administration des Postes, le conseil accepte de ramener le prix du terrain à 200 F/m<sup>2</sup>.

Lors du conseil municipal du 28 septembre 1932, le maire, M. Edgard de Kergariou, rappelle les négociations avec l'Administration des Postes et Télégraphes et fait savoir qu'elle offre à la ville une soulte de 125 000 F correspondant à une participation de 25% de la ville dans l'acquisition à négocier et les travaux d'aménagement et d'agrandissement envisagés. Cette offre ne correspond pas à l'évaluation faite par l'architecte de la ville.

Après renégociation, pour simplifier l'opération, le maire propose de traiter par un arrangement forfaitaire faisant ressortir une soulte de 160 000 F nette de toute participation. Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

Le 7 novembre 1933, un arrêté du Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, décide d'autoriser la dépense de 160 000 F en vue de l'acquisition de l'Hôtel des Postes et d'un terrain attenant, le tout d'une contenance de 650 m<sup>2</sup>.

Le 27 novembre 1932, un projet d'acte de vente est soumis à l'Administration des P.T.T., libellé ainsi :

« Vente de l'Hôtel des Postes actuel et d'un terrain situé au sud de cet Hôtel, destiné à son agrandissement ».

Désignation :

1°) un grand bâtiment situé sur le quai planté servant d'Hôtel des Postes, construit en pierres, couvert d'ardoises, ayant cave, rez-de-chaussée et grenier avec les appareils de chauffage central et tout ce qui appartient dans ledit immeuble à la Ville de Lannion, cour derrière entourée de murs ;

2°) le terrain sur lequel sont édifiés les constructions actuelles, y compris la cour ;

Le tout cadastré section A n°1155p pour une contenance de 3 ares, sous le nom de « quai planté », joignant de toute part le surplus du quai planté appartenant à la Ville de Lannion ;

3°) un terrain au sud du précédent pris également sur le quai planté – section A n°1155p.

L'ensemble forme une superficie de 650 m<sup>2</sup>.

Origine de propriété : Le terrain cédé et son agrandissement section A n°1155, appartiennent à la Ville de Lannion de temps immémorial Il est inscrit à la matrice cadastrale depuis sa confection qui a été signée à la Préfecture des Côtes-du-Nord le 22 mai 1828.

Les constructions actuelles ont été édifiées sur les plans et devis de M. Victor Le Guen architecte à St Briec. Le procès-verbal de réception définitive des travaux est en date du 22 avril 1911 et l'occupation a eu lieu le 7 octobre 1910. Les délais de garantie (architecte et entrepreneur) sont expirés. « *Les clôtures à venir devront être faites aux frais de l'Etat.* ».

*Ville de Lannion (C.N.)*

*Extrait du registre matriciel de la propriété non bâtie  
délivré à St Brieuc le 31 décembre 1933, en ce qui concerne  
le Quai planté de Lannion, où l'Hôtel des Postes a été  
construit. (photo 6)*

Designation des parcelles	Année de la mutation	Volunté	N° de plan	Lieu dit	Contenance	Indice de la parcelle	Classe	Revenu imposable
Commune de Lannion	1934 1935	A	1153	Quai planté	8580 <sup>m<sup>2</sup></sup>	16	II	"
		A	1154	"	18 <sup>m<sup>2</sup></sup>	16	II	"

*Pour extrait conforme au registre  
de Lannion, le 21 Janvier 1934  
Le Maire*



10 - Registre matriciel de Lannion en 1934

Le conseil municipal du 22 décembre 1933 décide d'affecter une partie du produit de la vente de l'Hôtel des Postes (soulte de 165 000 F) au remboursement anticipé des 5 emprunts suivants :

- 1°) création de la station de monte : 83 571 F
- 2°) adduction d'eau : 108 137 F
- 3°) pour l'Hôtel des Postes : 33 630 F
- 4°) pour le pavage des rues : 30 000 F
- 5°) pour le quai d'apportement au port : 16 100 F

Le 27 février 1934, l'acte d'acquisition par l'Etat de l'Hôtel des Postes de Lannion est approuvé par l'Administration Supérieure des P.T.T. et transmise au Préfet pour approbation.

**L'acte de vente est signé le 2 mars 1934** par M. Edgard de Kergariou, maire de la Ville de Lannion et par le Préfet des Côtes-du-Nord, agissant au nom de l'Etat en exécution d'une décision du Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, assisté du Directeur Régional des P.T.T. à Rennes.

L'acte est publié au Bureau des Hypothèques le 20 mars 1934.

La vente a lieu moyennant le prix de 160 000 F. La ville s'engage à justifier du déclassement du domaine public de l'ensemble du terrain vendu.

### 1936 : Extension et réaménagement de l'Hôtel des Postes

Le 11 janvier 1935, le Directeur Régional des P.T.T. fait connaître au Maire que le projet de réaménagement et d'extension de l'Hôtel des Postes de Lannion a été soumis à l'approbation de son Administration Supérieure.

Le 12 janvier, M. Laloy, architecte du Département, architecte régional des P.T.T. à Rennes, qui a réalisé les études d'extension de l'Hôtel des Postes de Lannion se plaint de la lenteur de son Administration et demande au maire de Lannion de faire intervenir un parlementaire auprès du Ministre, sinon son projet ne sortira que dans 2, 3 ou 4 ans !...

Le 15 mai 1935, le maire écrit au directeur régional des P.T.T. pour lui dire que les motifs invoqués dans sa lettre du 11 janvier sont en contradiction flagrante avec les accords intervenus qui spécifiaient que les travaux d'extension devaient commencer aussitôt que l'Administration des P.T.T. serait devenue propriétaire. Depuis mars 1934, la Ville a versé les 20% de sa participation locale et afin de réduire la crise du chômage, il n'a cessé d'agir pour l'exécution des travaux. Il lui demande de faire diligence.

Le 24 mai 1935, le Ministère des P.T.T. fait connaître que les plans viennent d'être remaniés et mis au point définitivement. Le coût de réaménagement sera sensiblement supérieur à l'estimation initiale de 410 000 F, ce qui augmentera la participation communale fixée à 20% du montant total.

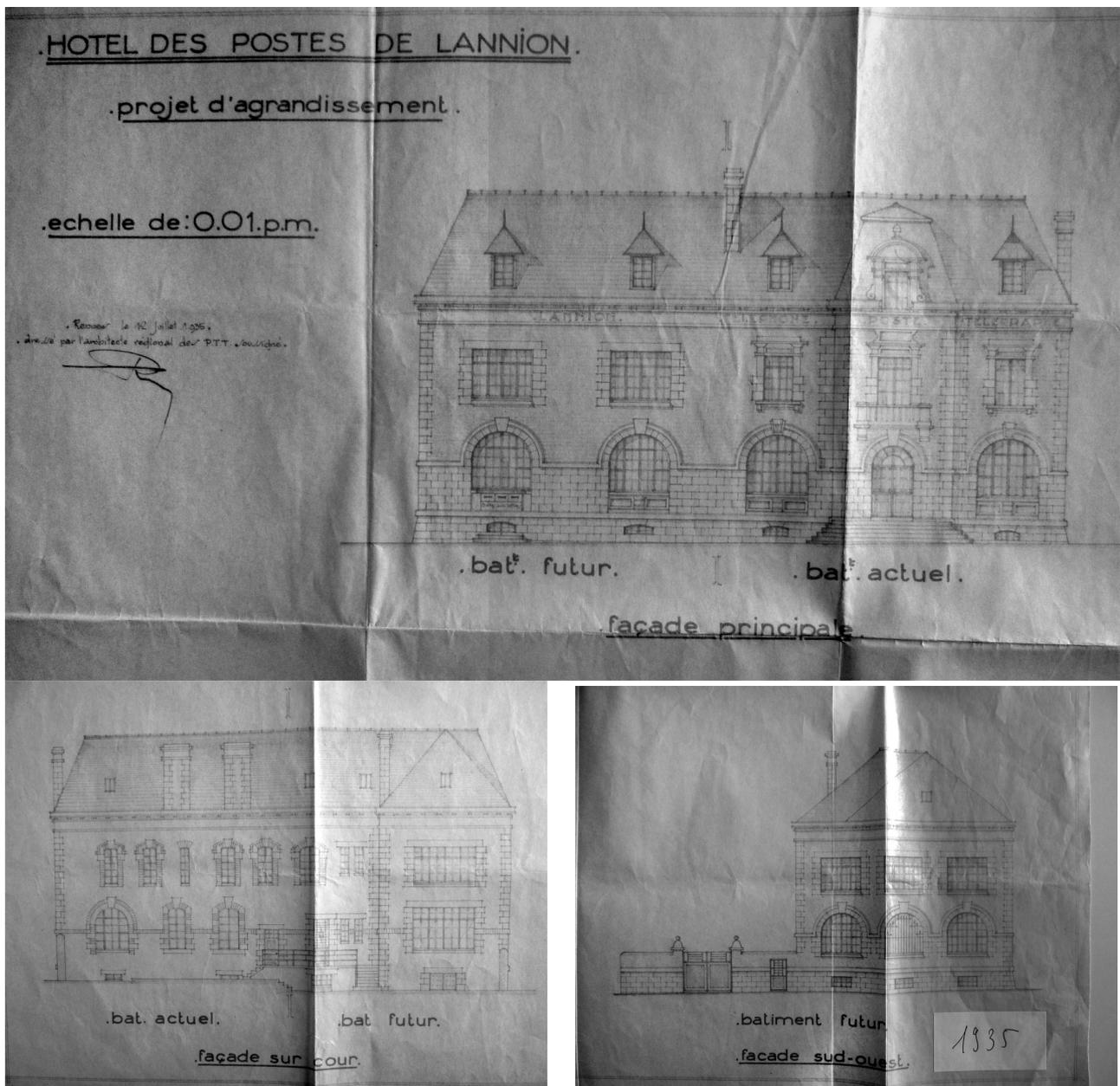
Cependant en l'absence de crédit disponible, l'opération ne pourra être lancée qu'après le vote de la loi des reports.

Le 19 septembre 1935, le directeur régional des P.T.T. informe le maire que la commission chargée de l'adjudication des travaux se réunira le 25 septembre. Le maire et un élu Lannionnais, sont invités à y assister.

En raison de la participation financière de la commune, le maire répond pour demander d'intégrer dans le cahier des charges, l'obligation pour l'entrepreneur adjudicataire de faire appel à la main d'œuvre lannionnaise et ne recruter des ouvriers au dehors, qu'après avoir épuisé les possibilités de l'Office municipal de placement, ceci pour alléger les lourdes charges de la Caisse de chômage et satisfaire aux desiderata exprimés par les syndicats d'ouvriers de la ville.

Le 4 octobre, le Directeur Régional des P.T.T. répond, qu'après examen, son Administration Supérieure n'a pas cru devoir imposer aux entrepreneurs des obligations de ce genre pour ne pas nuire au principe de la libre concurrence qui constitue la base essentielle des adjudications publiques. Mais les entrepreneurs auront un intérêt évident à recruter leurs ouvriers sur place, plus particulièrement les manœuvres.

Le 16 janvier 1936, le maire a le plaisir d'informer M. Charles Kerambrun, entrepreneur à Lannion que les travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'Hôtel des Postes lui ont été confiés. Il met à sa disposition les travées de l'enceinte des fêtes de la Mairie afin de faciliter la délimitation du chantier. En raison de la participation financière de 20% de la Ville, il lui demande de ne pas embaucher à l'extérieur avant d'avoir épuisé les possibilités des chômeurs inscrits à l'Office municipal de placement. Il lui dit qu'il aura contre « *les sans travail* » recrutés à l'Office de placement un moyen fortuit de les inciter à travailler consciencieusement, celui de les prévenir que tout congédiement pour faute de service ou mesure disciplinaire quelconque leur fera perdre le bénéfice de la Caisse de chômage...



11, 12, 13 - Plans de l'extension : Façade de face / Façade arrière / Façade profil

L'agrandissement réalisé en 1936 par l'entreprise KERAMBRUN d'après les plans de l'architecte rennais M. Laloy, respectera le style de la première construction de 1910. Les façades seront réalisées avec les mêmes matériaux que ceux d'origine (granit et briques). Au final, cette extension s'incorporera parfaitement dans le premier bâtiment formant ainsi un nouvel ensemble cohérent.

Après les années 1960, l'accroissement de la population due à l'arrivée des Télécommunications, nécessite à nouveau une extension des bâtiments.

En 1970, la direction de la Poste décide d'aménager un autre espace plus vaste nécessaire à l'accueil du public. Elle fait appel à l'architecte rennais M. Derrouch<sup>61</sup> qui va sacrifier la façade principale en y accolant une construction moderne en béton et ardoises.

De nos jours, on ne peut que regretter cet ajout qui a dénaturé et enlaidi le beau bâtiment d'origine qui avait été préservé lors de l'extension de 1936...

En novembre 2007, après la création de la Banque Postale, des travaux de modernisation<sup>7</sup> sont réalisés dans cet espace d'accueil.

Depuis, le service du tri postal situé à l'arrière des bâtiments, a été transféré dans la zone de Pouldiguy, laissant vacante une grande partie des bâtiments. Quelle en sera la destination future ?

On pourrait imaginer une transformation générale de l'immeuble qui pourrait redonner à la façade son cachet d'antan, typique d'une époque de construction à Lannion...



14 – Façade principale de la Poste en 2012.  
On distingue bien, à l'arrière, l'ancienne façade d'origine, agrandie en 1936.

---

<sup>6</sup> Renseignements communiqués par le directeur de la Poste de Lannion.

<sup>7</sup> Renseignements communiqués par le directeur de la communication DTELP Haute Bretagne, St Brieuc.

## Sources :

- Archives municipales de Lannion, Registres des délibérations et journal « Le Lannionnais ».
- Archives “C.H.E.F. d’Armor” Lannion – dossier La Poste.
- BNF-GALLICA, journal Ouest-Eclair.

## Bibliographie :

- Lannion mémoire en images, Maurice André et Louis-Claude Duchesne, 1994
- TREGOR mémoire vivante, n°4, 1993, ARSSAT.
- « Aujourd’hui, que sont devenus les relais de poste aux chevaux en France », UFUTA, 1989.
- La Poste aux chevaux en Côtes d’Armor, p.221, Université du Temps Libre 22, 1991.

## Crédit photos :

- Maurice ANDRE, cartes postales, collection personnelle
- Archives municipales Lannion
- BNF – GALLICA
- Photo 14 : L Le Lac